



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Paris, le 16 juillet 2018

## INVITATION PRESSE

### **Remise des conclusions des travaux du Conseil National de la Consommation (CNC) sur les procédures de retrait-rappel suivi d'un point presse**

**Mardi 17 juillet 8 h 45**

**Jean-Yves Mano**, président de l'association de consommateurs CLCV et **Émilie Tafournel**, directrice qualité de la fédération du commerce et de la distribution, vont remettre, demain, mardi 17 juillet, à **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie et des Finances, les conclusions des travaux menés par le Conseil National de la Consommation visant à proposer des pistes d'amélioration de l'efficacité des procédures de retrait-rappel et de l'information des consommateurs.

Ce groupe de travail a été mis en place à la demande de Bruno Le Maire, au cours de la réunion du Conseil National de la Consommation du 16 janvier 2018, au regard des dysfonctionnements mis en évidence dans la gestion des retraits-rappels des produits de nutrition infantile et spécialisée produits par Lactalis. Le ministre avait alors également annoncé qu'il initierait une réflexion pour rendre plus dissuasives les sanctions en cas de manquements aux procédures de retrait et de rappel par les distributeurs. Un amendement a été, à cet effet, déposé par le Gouvernement au cours de l'examen du projet de loi faisant suite aux États généraux de l'alimentation.

Composé de représentants d'associations de consommateurs, de fédérations professionnelles et des ministères chargés de l'économie, de la santé et de l'agriculture, ce groupe de travail s'est réuni à huit reprises entre mars et juin 2018. Il a procédé à une quinzaine d'auditions d'experts et de professionnels de domaines variés (denrées alimentaires, électroménager, cosmétique, dispositifs médicaux, médicament, etc.).

**La remise du rapport sera suivie d'un point presse à 9 h 15.**

*Pour rappel : le CNC est un organisme paritaire consultatif placé auprès du ministre chargé de la consommation, dont la mission est de permettre la concertation entre les représentants des intérêts des consommateurs et les représentants des professionnels. Il est consulté par les pouvoirs publics sur les orientations des politiques publiques en matière de consommation, ainsi que sur toute mesure réglementaire relevant de ce domaine. Pour plus d'informations : <http://www.economie.gouv.fr/cnc>.*

**Accréditations auprès du bureau de presse de Bercy au 01 53 18 33 80**

**Contact presse :**

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13 / [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)